



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mercure

Question écrite n° 34519

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le lien possible entre maladie d'Alzheimer et amalgames dentaires. Plusieurs études scientifiques, publiées dans des revues internationales, ont établi un lien probable entre une exposition à de faibles doses de mercure et le développement de la maladie d'Alzheimer. D'éminents spécialistes, américains et européens, mettent donc en cause les amalgames dentaires comme facteur aggravant, voire déclenchant, de cette pathologie, les molécules de mercure provenant des amalgames dentaires représentant, selon l'OMS, la principale source d'exposition mercurielle pour les populations occidentales. Eu égard aux effets du mercure des amalgames dentaires sur la santé humaine, elle lui demande donc si elle entend prendre en compte ce fait alarmant dans le cadre du plan Alzheimer et investiguer de façon plus approfondie.

Texte de la réponse

Les amalgames dentaires à base de mercure, d'argent et d'étain sont utilisés pour le traitement des caries depuis plus de cent cinquante ans et constituent un matériau d'obturation de bonne qualité, encore sans équivalent dans de nombreux cas, en particulier dans le traitement de lésions carieuses multiples et étendues chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte jeune. Malgré les très nombreux amalgames dentaires posés depuis des décennies, on ne connaît pas un seul cas avéré d'intoxication mercurielle d'un patient par les amalgames dont il est porteur. Les doses de mercure libérées dans l'organisme par les amalgames dentaires sont infimes et, en tout état de cause, très en deçà des seuils auxquels des effets toxiques pourraient être observés. Aucune étude scientifique n'a pu démontrer des effets néfastes des obturations en amalgame sur l'état de santé général des patients. En l'état actuel des connaissances, rien ne permet d'affirmer que les amalgames dentaires présentent un risque sérieux pour la santé de la population. L'hypothèse avancée par de rares articles, selon laquelle il pourrait y avoir un lien entre amalgames et maladie d'Alzheimer, n'est actuellement étayée par aucun fait observable ni par aucun argument théorique probant. Les pays qui ont interdit ou restreint l'utilisation des amalgames dentaires, l'ont fait en se fondant sur des considérations environnementales et non pas en raison d'une hypothétique toxicité des amalgames sur les personnes soignées. Une information objective et très complète sur ce sujet est disponible dans le rapport de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) d'octobre 2005, intitulé « Le mercure des amalgames dentaires ». Ce rapport peut être consulté sur le site Internet de l'AFSSAPS.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34519

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9485

Réponse publiée le : 17 février 2009, page 1637